

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE NANTES

Par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2012, modifié le 27 septembre 2012, est prescrite dans la commune de NANTES, l'ouverture d'une enquête publique pendant une période de 35 jours, du 9 octobre 2012 au 12 novembre 2012 inclus, portant sur la demande présentée par ERDF Ouest en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux relatifs à la création du poste de transformation 63000/20 000 volts d'Ile de Nantes sur le territoire de la commune de Nantes.

Monsieur Alain RINEAU, directeur de collège en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Alain RINEAU est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie centrale de NANTES, 29 rue de Strasbourg, (salle Monti), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **Mardi 9 octobre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **Lundi 15 octobre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00**
- **Jeudi 25 octobre 2012 de 14 H 30 à 17 H 30**
- **Jeudi 8 novembre 2012 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **Lundi 12 novembre 2012 de 14 H 00 à 17 H 00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et l'avis obligatoire de l'autorité environnementale.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr
- *rubrique* : nos publications-enquêtes publiques.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de NANTES, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il peut également les adresser au commissaire enquêteur à la mairie de NANTES ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :pref-dup-expropriation@loire-atlantique.pref.gouv.fr .

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique dès lors que le commissaire enquêteur les aura transmis en préfecture. Ils seront également tenus à la disposition du public en mairie de NANTES pendant un an.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du responsable d'ERDF- Direction Technique Ouest - Asturia ZAC Armor - CS60409 - 4 rue Edith Piaf 44804 SAINT-HERBLAIN.

La décision d'autorisation ou d'approbation du projet d'exécution des travaux susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera délivrée par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, par délégation du préfet.